



Autorité environnementale

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html>

ZAC de la Charbonnière à Montevrain (77) Constat de retrait

n°Ae : 2021-68

Avis délibéré n° 2021-68 adopté lors de la séance du 6 octobre 2021

Constat de retrait d'une demande d'avis

*

L'Ae a été saisie pour avis par le directeur général d'EPAMarne l'ensemble des pièces constitutives du dossier ayant été reçues le 25 juin 2021. Il en a été accusé réception par courrier du 19 juillet 2021.

Par courrier en date du 30 septembre 2021, annexé, le directeur général d'EPAMarne a informé le président de l'Ae de sa décision de retirer le dossier de demande d'avis sur le projet de création de la ZAC de la Charbonnière à Montévrain (77).

Réunie en séance le 6 octobre 2021, l'Ae a été informée par son président qu'il convenait de prendre acte de ce retrait.

**A l'attention de Monsieur le Président
de l'Autorité Environnementale
Conseil général de l'environnement et
du développement durable
Philippe Ledenic
Tour Séquoia
92055 LA DEFENSE Cédex**

Noisiel, le 30 septembre 2021

RAR : 2C 145 797 8649 4
N° REF : DO3/MD/CE-2021-105

Affaire suivie par : Mélanie DURAND
TEL : 01.64.62.45.54
m.durand@epa-marnelavallee.fr

**OBJET : Retrait du dossier de création modificatif de la ZAC Charbonnière –
Ecoquartier de Montévrain**

Monsieur le Président,

L'EpaMarne est chargé de la mise en œuvre de l'Ecoquartier de Montévrain, en partenariat étroit avec les collectivités.

A ce titre, il a déposé auprès des services de l'Etat le dossier de création modificatif de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Charbonnière à Montévrain.

Dans le cadre de l'instruction, l'EpaMarne a été informé de la cessation d'activité du prestataire (l'Atelier Anne Tessier) l'ayant accompagné sur l'étude d'impact (départ à la retraite). L'EpaMarne est contraint de recruter un nouveau bureau d'étude. Dans ce contexte, il a été décidé de retirer le dossier de création modificatif de ZAC de la Charbonnière par courrier en date du 30 septembre 2021.

Par conséquent, j'annule la demande de l'avis de l'autorité environnementale sur ce projet dans le cadre de la modification du dossier de création de la ZAC.

Néanmoins, l'EpaMarne sollicite vos premiers retours sur le dossier actuel de manière à anticiper vos remarques et pouvoir y répondre au mieux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées,

Le Directeur Général

Laurent GIROMETTI

Signé électroniquement par / Electronically signed by
LAURENT GIROMETTI
EPAMARNE EPAFRANCE
le 01/10/2021 13:02